

ASSEMBLEE DE CORSE

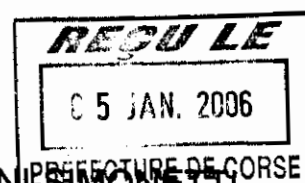
DELIBERATION N° 05/281 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SERVICE DU CADASTRE EN CORSE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, et le seize décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRI ~~SIMONETTI~~ Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy



ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. DOMINICI François à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
M. LUCIANI Jean-Louis à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI Annie
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie
Mme SCOTTO Monika à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène, SIMEONI Edmond.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

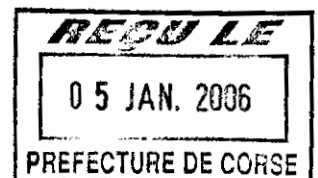
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par Mme RISTERUCCI Josette au nom du groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« DEMANDE au Ministère des Finances que des dispositions soient prises afin :

- *De surseoir au projet de fusion du service du Cadastre en Corse avec les Centres des Impôts, dans l'attente des informations et de la concertation indispensables avant toute réforme d'un service public.*



- *De renforcer le service du Cadastre afin qu'il puisse répondre aux attentes et aux besoins de la Corse. »*


ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 16 décembre 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI


Camille de ROCCA SERRA

